

Que faire... après l'accident ?

Un réseau de plus de 1300 réparateurs agréés sans avance de frais
(sauf franchise à votre charge)

En cas d'accident, si votre voiture est endommagée, nos garages agréés vous assurent une qualité de service optimale tout en maîtrisant votre budget.

L'expertise a lieu et est réalisée par nos soins si vous avez souscrit les garanties dommages et/ou si vous n'êtes pas responsable de l'accident, (en dehors de ces cas, l'expertise est réalisée par la partie adverse).

Dès votre arrivée au garage, dans la mesure du possible, le réparateur prend des clichés numériques des dommages et vous récupérez aussitôt votre véhicule s'il est roulant. L'expert se prononce dans la journée, dès réception des photos (dans la mesure du possible).

Les réparations, effectuées selon les normes constructeurs, peuvent commencer le jour même ou à la date qui vous convient le mieux (selon accord de l'expert).

Les réparations sont effectuées selon les normes constructeurs :

Tous nos réparateurs sont des spécialistes de la réparation. Ils ont les compétences et les équipements nécessaires : carrossiers formés à la tôlerie, cabines de peinture...

Les plus du réseau Auto Generali :

- > Des services garantis.
- > Un professionnel à votre service.
- > Mise à disposition GRATUITEMENT d'un véhicule de courtoisie pendant les réparations (selon disponibilité).
- > Des délais rapides.
- > Une voiture nettoyée intérieurement et extérieurement après réparations.
- > Contrôle du véhicule (système d'éclairage, niveaux, état et pression des pneus).
- > Vos réparations À GARANTIE ILLIMITÉE.

5 bonnes raisons de choisir un garage agréé Generali

- Plus besoin d'attendre le passage de l'expert grâce à l'expertise à distance sans rendez-vous (sous certaines conditions).
- Le prêt gratuit d'un véhicule le temps des réparations (dans la mesure de la disponibilité).
- Les réparations à garantie illimitée (pièces et main-d'œuvre, hors franchise).
- Pas d'avance de frais, le règlement direct de la facture est effectué par par Generali (hors franchise).
- 92 % de nos clients ayant fait appel aux services d'un garage agréé les recommanderaient à un ami (étude réalisée auprès de 3952 clients en 2009).

Pour connaître le réparateur le plus proche, vous pouvez contacter votre intermédiaire ou SOS accident au 01 41 85 84 83 . Vous trouverez aussi l'information sur l'appli i-Phone MonGenerali ou sur monespace.generalifr

